



À quand un enseignement religieux œcuménique?

| 28 MAI 2019

Instaurer un catéchisme œcuménique dans les écoles fribourgeoises. Cette proposition d'un délégué du synode de l'Église réformée du canton de Fribourg a fait débat, lundi 27 mai, à Grangeneuve.

«Si nous nous unissons avec les catholiques, nous allons rester présents plus longtemps dans les écoles», propose Vinicius Stauffer, délégué du synode (organe délibérant) de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg (EERF). Lors de la rencontre qui s'est déroulée, ce lundi 27 mai, à l'Institut agricole de Grangeneuve, ce paroissien de Bulle a déposé un postulat demandant que «le synode accepte de mener des négociations avec l'évêché afin d'instaurer un catéchisme commun à l'Église catholique entre la 1^{re} et la 8^e Harmos». Dans le système scolaire fribourgeois, des cours d'enseignement religieux œcuménique ont lieu en 1^{re} et 2^e Harmos, soit auprès d'enfants âgés de 4 à 6 ans. Dès la 3^e, cet enseignement est confessionnel. Les élèves protestants et catholiques sont séparés pour ces cours dispensés par des catéchètes. Les jeunes d'autres confessions qui n'y participent pas restent en classe.

«Notre place à l'école est de plus en plus contestée. La création d'un enseignement chrétien allégerait l'organisation des cercles scolaires. Je crains, en effet, qu'à terme les enseignants trouvent le dispositif actuel trop compliqué et décident d'y mettre un terme. Et surtout, cela permettrait d'offrir aux enfants des connaissances de toutes les tendances du christianisme. De plus, nous enverrions un message fort d'unité des chrétiens à la société fribourgeoise», argumente Vinicius Stauffer. Sa proposition n'a pas suscité les applaudissements du Conseil synodal (exécutif). «Abandonner notre rôle identitaire n'est pas une option. De plus, les catholiques n'accepteraient jamais. Les Fribourgeois tiennent au catéchisme confessionnel, ils se reconnaissent comme protestants et catholiques, supprimer ce dispositif ne serait pas un signe fort pour la société», réagit la conseillère synodale Franziska Grau Salvisberg.

Bien qu'un postulat ne nécessite qu'une réponse de l'exécutif, les délégués ont également souhaité partager leurs avis. «Nous en avons discuté en paroisse et nous trouvons cette proposition très intéressante. Même si elle n'aboutit pas, c'est une tentative de discussion qu'il faudrait essayer», relève un délégué. «Souvent, les tentatives œcuméniques n'aboutissent pas à ce que l'on souhaite. Par exemple, j'ai beaucoup aimé me rendre à Taizé par le passé et maintenant, je me rends compte que c'est devenu de l'œcuménisme par absorption», ajoute un autre participant. «En tant que catéchète, c'est pénible de n'avoir que deux élèves dans mon groupe. Si nous étions réunis, nous serions au moins dix par cours», déplore encore un membre de l'assemblée. Les délégués n'ont néanmoins pas demandé que le postulat soit traité officiellement par le synode et l'affaire a été classée, après avoir pourtant soulevé des questions de fond.

Lors de cette rencontre, le synode s'est également penché sur la question des finances. Les délégués ont accepté à l'unanimité et sans discussion les comptes 2018 qui présentent un excédent de recettes de 15'430 francs et le taux de contributions des paroisses pour la période 2020-2023 qui reste inchangé.